



PREFECTURE DU MORBIHAN

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS



N° 2006 - 19
JUILLET 2006



Intérim et délégation de signature



Sommaire

1	Préfecture.....	2
1.1	Direction du cabinet et de la sécurité.....	2
	06-07-21-004-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan	2
	06-07-21-005-Arrêté accordant délégation de signature à M. André HOREL, sous-préfet de Lorient, chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan.....	2

1 Préfecture

1.1 Direction du cabinet et de la sécurité

06-07-21-004-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan

Le préfet du Morbihan,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 juin 2003 nommant Mme Elisabeth ALLAIRE, préfet du MORBIHAN ;

Vu le décret du 28 janvier 2005 nommant M. André HOREL, sous-préfet de LORIENT ;

Vu le décret du 14 avril 2005 nommant M. Christophe MERLIN, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du MORBIHAN ;

Vu le décret du 20 juillet 2005 nommant Mme Sylvette MISSON, sous-préfète de PONTIVY ;

Vu le décret du 6 janvier 2006 nommant M. Yves HUSSON, secrétaire général de la préfecture du MORBIHAN ;

Vu la circulaire du 10 juin 2004 du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

Sur la proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Du 29 juillet au 6 août 2006, l'intérim de la fonction de secrétaire général de préfecture est assurée par M. André HOREL, sous-préfet de LORIENT.

Article 2 : La sous-préfète de PONTIVY et le sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

VANNES, le 21 juillet 2006

Le Préfet,

Elisabeth ALLAIRE

06-07-21-005-Arrêté accordant délégation de signature à M. André HOREL, sous-préfet de Lorient, chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan

Le préfet du Morbihan,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 27 juin 2003 nommant Mme Elisabeth ALLAIRE, préfet du MORBIHAN ;

Vu le décret du 28 janvier 2005 nommant M. André HOREL, sous-préfet de LORIENT ;

Vu le décret du 14 avril 2005 nommant M. Christophe MERLIN, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du MORBIHAN ;

Vu le décret du 20 juillet 2005 nommant Mme Sylvette MISSON, sous-préfète de PONTIVY ;

Vu le décret du 6 janvier 2006 nommant M. Yves HUSSON, secrétaire général de la préfecture du MORBIHAN ;

Vu la circulaire du 10 juin 2004 du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2006 portant désignation de M. André HOREL, sous-préfet de LORIENT, pour assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du MORBIHAN du 29 juillet au 6 août 2006 ;

Sur la proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. André HOREL, sous-préfet de LORIENT, chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du MORBIHAN du 29 juillet au 6 août 2006, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

- 1) des actes pour lesquels une délégation a été conférée à un chef de service de l'Etat dans le département ;
- 2) des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. André HOREL, la délégation qui lui est conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée par Mme Sylvette MISSON, sous-préfète de PONTIVY.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. André HOREL et Mme Sylvette MISSON, la délégation est accordée à M. Christophe MERLIN, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet.

Article 4 : La sous-préfète de PONTIVY, le sous-préfet, directeur de cabinet, et le sous-préfet de LORIENT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

VANNES, le 21 juillet 2006

Le préfet,

Elisabeth ALLAIRE

Le texte intégral du(des) arrêté(s) ci-dessus inséré(s) peut être consulté auprès de : Préfecture-Direction du cabinet et de la sécurité

Textes certifiés conformes aux originaux

***Imprimé à la Préfecture du Morbihan
Date de publication le 28/07/2006***